



**MAIGNELAY
MONTIGNY**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le huit septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme WALLON Christine, Mme COURSEAUX Estelle, M. PETIT Jean-Luc, Mme MOKRI Djamila, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. RUCHOT Éric, M. FIEVEZ Patrick, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, Mme LOISEL Marie-Christine, M. VAUCHELLE Patrick, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric.

Absents représentés :

M. CARPENTIER Didier qui avait donné pouvoir à M. MARCHAND Jean-Pierre
Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles
Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie qui avait donné pouvoir à M. DELAME Cédric

Absente excusée : Mme MATS Anik

Secrétaire : Mme LOISEL Marie-Christine

En préambule, M. le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de M. Etienne DOCHY, ancien conseiller municipal de 1977 à 1983, récemment décédé.

Avant de démarrer l'ordre du jour, M. le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire qui consiste à l'autoriser à signer une convention, relative à la mise à disposition des équipements et du terrain du stade Minigrip, avec les instances de football.

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2025.

Information sur Maire sur les décisions prises par délégation :

- DC25-01 Ordre de virement n°1 du 10/07/2025 : ajustement des crédits d'investissement comme suit :

OPERATION	DM	
	ARTICLE	MONTANT
10004 RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC	215384	- 16 300.00 €
56 RENOVATION MARMOuset	2031	- 19 200.00 €
OPNI	2188	- 5 000.00 €
		- 40 500.00 €
19 VESTIAIRES MINIGRIP	21532	+ 39 000.00 €
27 EGLISE ST MARTIN	21318	+ 1 500.00 €
		+ 40 500.00 €

- DC25-02 Ordre de virement n°2 du 20/08/2025 : ajustement des crédits d'investissement comme suit :

OPERATION	DM	
	ARTICLE	MONTANT
10001 AMELIORATION DU CADRE DE VIE	2128	- 15 000.00 €
		- 15 000.00 €
28 EGLISE STE MARIE MADELEINE	21318	+ 15 000.00 €
		+ 15 000.00 €

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'obligation de désigner un secrétaire de séance, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer Mme LOISEL Marie-Christine, secrétaire de séance.

&&&

Intervention de M. Bernard BRETON, responsable du pôle jeunesse et sports, qui dresse un bilan très positif de l'accueil de loisirs de cet été.

En effet, la fréquentation est en constante hausse avec près de 20 % de participation supplémentaire par rapport à l'an dernier.

Il rappelle que l'objectif principal est de proposer de vraies vacances aux enfants dans un esprit « camps de vacances ».

&&&

2. ALSH : séjour hiver 2026

Le service jeunesse organise un séjour pour les jeunes de la commune de 6 à 17 ans au centre Valcoline d'Allevard (Isère), du 15 au 21 février 2026 avec activités, hébergement, restauration et transport en autocar

Il convient de fixer les tarifs de ce séjour en tenant compte des revenus des familles et leur permettre ainsi de régler leur participation en plusieurs échéances.

Aucune question, ni observation n'étant formulée, Monsieur le Maire donne connaissance du projet de délibération et propose de passer au vote :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de séjour pour les jeunes de la commune du 15 au 21 février 2026 au centre Valcoline d'Allevard (Isère).

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs de ce séjour en tenant compte des revenus des familles et leur permettre ainsi de régler leur participation en plusieurs échéances,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE d'organiser un séjour pour les jeunes de la commune de 6 à 17 ans au centre Valcoline d'Allevard (Isère), du 15 au 21 février 2026 avec activités, hébergement, restauration et transport en autocar.

FIXE

la participation des familles de la manière suivante :

Revenu net global avant abattement inférieur à 25 000 €	Revenu net global avant abattement entre 25 001 € et 35 000 €	Revenu net global avant abattement supérieur à 35 001 €	Extérieur au Syndicat Scolaire
150 €	200 €	250 €	550 €

3. Vente du bien immobilier sis 7 place du Général de Gaulle

Par délibération en date du 16 décembre 2024, le Conseil Municipal a acté la vente de la maison située 17 place du Général de Gaulle et autorisé M. le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à l'aboutissement de cette vente.

Une proposition d'achat a été reçue en mairie le 25 février 2025, de M. LECUYER Fabrice, domicilié 14 rue Salvador Allende à St Just en Chaussée au prix de 155 000 €.

Cette proposition a été acceptée et une promesse de vente a été signée, auprès de Maître Rémi BERTELOOT, le 15 juillet 2025.

Pour finaliser la transaction prévue le 12 septembre 2025, il est demandé au Conseil Municipal de valider la vente au profit de M. LECUYER Fabrice pour un montant de 155 000 €.

Aucune question, ni observation n'étant formulée, Monsieur le Maire donne connaissance du projet de délibération et propose de passer au vote :

VU Les articles L 2121-29 du C.G.C.T,

VU Les articles L 2241-1 et suivants du C.G.C.T, précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toutes cession d'immeuble ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

VU l'estimation de France Domaines actualisée en date du 19/06/2025,

VU la délibération n°10 du Conseil Municipal en date du 16/12/2024 actant le projet de vente de cet immeuble.

CONSIDERANT que la cession de l'immeuble susmentionné, appartenant au domaine privé de la commune, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettant de financer une partie des projets communaux d'ordre public en cours et à venir,

CONSIDERANT la proposition d'achat faite le 25/02/2025 par M. LECUYER Fabrice pour un montant de 155 000 €,

CONSIDERANT la signature d'une promesse de vente auprès de Maître Rémi BERTELOOT, notaire à Maignelay-Montigny, le 15/07/2025.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

ACCORTE la proposition d'acquisition de M. LECUYER Fabrice au prix de 155 000 € pour cette maison d'habitation située au 7 place du Général de Gaulle (cadastrée AN 94) à Maignelay-Montigny, appartenant au domaine privé de la commune.

AUTORISE M. le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires et à signer l'acte de vente définitif.

4. Convention avec les instances de football

Il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer une convention visant à définir les modalités de mise à disposition du terrain et des équipements sportifs du stade Minigrip avec la Ligue des Hauts de France et le District Oise de football.

Aucune question, ni observation n'étant formulée, Monsieur le Maire donne connaissance du projet de délibération et propose de passer au vote :

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de définir les conditions et modalités de mise à disposition par la collectivité du terrain et des équipements du stade « Minigrip » situé au lieu-dit Le Genetoy, rue Marceau Objois à Maignelay-Montigny avec les instances de football.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention de mise à disposition du terrain et des équipements du stade « Minigrip » avec la Ligue des Hauts et le District Oise de football

PRECISE que cette convention a une durée de 4 ans à compter de sa date de signature.

5. Remise de récompense pour distinction

Il s'agit d'approuver le versement d'une récompense de 150 € à Killian HECQUET, médaillé d'or au championnat régional WorldSkills pour l'excellence de son travail dans le métier « Challenge entrepreneurial par équipe » qui s'est déroulé du 21 janvier au 7 février 2025. Cette médaille lui vaut une sélection en finale nationale qui se déroulera du 16 au 18 octobre, à Marseille.

Aucune question, ni observation n'étant formulée, Monsieur le Maire donne connaissance du projet de délibération et propose de passer au vote :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT le souhait de la municipalité de récompenser les jeunes méritants de la commune qui se distinguent par leurs actions qu'elles soient sportives, associatives ou scolaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE d'attribuer une aide financière exceptionnelle de 150 € à :
▪ M. Killian HECQUET

PRECISE que les crédits sont ouverts à l'article 65132 du BP 2025

Information du Maire et des adjoints

M. le Maire souhaite communiquer plusieurs informations aux élus, à savoir :

1- La présidente du Département de l'Oise l'a informé par courrier de la mise en place d'un comité de suivi du projet d'ouverture d'un foyer pour mineurs non accompagnés et a demandé, avant de communiquer le planning des réunions, la désignation de 4 représentants du conseil municipal pour assister à ces réunions.

M. le maire précise que ce comité sera composé du représentant de l'Etat sur l'arrondissement, de représentants du Département, de 2 membres du collectif « Non au foyer MNA », de représentants de l'association COALLIA, de 4 membres du conseil municipal et lui-même.

En accord avec les membres présents, il désigne les représentants suivants :

- Titulaires : M. Gilles LEGUEN, Mme Christine WALLON, Mme Stéphanie POCHOLLE, M. Patrick VAUCHELLE.
- Suppléants (remplaçants en cas d'empêchement d'un titulaire) : M. Jean-Luc PETIT, M. Jean-Pierre MARCHAND, M. Patrick FIEVEZ, M. Cédric DELAME.

2- M. le Maire informe de la rédaction de deux arrêtés, à savoir :

- Arrêté relatif à la divagation animale et la circulation des chiens sur le territoire de la commune (n° 2025-065)
- Arrêté portant règlement des cimetières de la commune (n°2025-066)

3- M. le Maire rappelle la volonté de la commune de devenir ville ambassadrice du don d'organes (par délibération du 17/12/2024) et informe, malgré divers incidents de la livraison, de la bonne réception des panneaux à installer en entrée de ville qui nous permettent de déterminer une date de signature de la charte. Cette dernière a été arrêtée avec M. BOYER, référent de VADO 60, au vendredi 15/10/2025 à 11h.

4- M. le Maire donne quelques informations sur le personnel communal, à savoir :

- Le recrutement du second policier municipal est terminé (10 candidatures ont été reçues) : M. Laurent Cazé, brigadier-chef principal, prendra ses fonctions le 24/09/2025.
- Le remplacement de Mme Sandrine DIOT, agent d'accueil en arrêt longue maladie, est assuré par Mme Amélie CROISILLE depuis le 4 septembre.

5- M. le Maire donne le suivi de la déclaration de sinistre auprès de la SMACL suite au désordre constaté en octobre 2024, au niveau du plafond de la bibliothèque :

- Un expert a été mandaté par l'assurance et est venu pour l'établissement d'un constat le 12/11/2024
- Après de multiples relances, la SMACL vient de nous faire un retour de non prise en charge et selon le rapport de l'expert, nous indique la nécessité de faire une étude de structure qui déterminera les travaux à réaliser.
- Pour rappel, la partie concernée a été protégée par des étaies et fermée au public.

6- M. le Maire fait part de plusieurs dossiers contentieux :

- Enlèvement des gravats du mur d'une propriété privé effondré sur le trottoir depuis plusieurs années, rue Marminia : un titre a été émis à l'encontre du propriétaire pour le remboursement des travaux d'un montant de 1 956 €.
- Elagage d'arbres débordants sur la voie publique, rue du Moulin Elie : un titre a été émis à l'encontre des propriétaires pour le remboursement des travaux d'un montant de 1 872 €.
- Procédure de mise en sécurité engagée (phase contradictoire) envers les propriétaires de la maison abandonnée située au n°6 de la rue Georges Normand.

M. le Maire donne la parole à M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, qui fait un point sur les travaux en cours, abordés en commission des travaux réunie le 5 septembre :

- Stade Minigrip : une réception de travaux a été faite le 30/07/2025 avec quelques réserves à corriger avant le 30/09/2025, notamment au niveau de la largeur de la coursière qui ne respecte pas les normes d'accessibilité, des huisseries et du déclenchement automatique de l'éclairage d'un vestiaire.
- Eglise St Martin : les travaux en cours avancent bien, le chantier devrait être terminé cet hiver.
- Salle du Marmouset : les études de sol obligatoires ont relevé des travaux beaucoup plus importants que prévus pour la rénovation de la salle qui s'élèveraient financièrement à plus du double des estimations prévisionnelles. Il a donc été décidé d'étudier d'autres possibilités d'amélioration pour rendre cette salle plus opérationnelle et conviviale.
- Station d'épuration : le permis de construire pour la reconstruction de la station, déposé par la Communauté de Communes du Plateau Picard, vient d'être accordé. Une présentation des travaux sera faite au conseil municipal courant octobre.

Tour de table

M. VAUCHELLE Patrick demande si la date de réception des nouveaux habitants est déterminée.

M. le Maire répond par la négative et indique qu'elle sera communiquée prochainement.

M. le Maire remercie les élus présents et l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 20h05.

Fait à Maignelay-Montigny, le 19 septembre 2025

La secrétaire de séance,



Marie-Christine LOISEL

Le Maire,



Denis FLOUR

